

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**FORET COMMUNALE DE : TENDE** alpage parcours

*CCT validé par consultation dématérialisée de la Commission Mixte de Pâturage
du 3 Mars 2023*

1 - DESIGNATION DU LOT**Commune de situation : TENDE****Numéro et intitulé du lot : CROUSETA**

Surface totale : 51.4 ha

Surface pâturable : 20 ha

Liste ou tableau des parcelles forestières : 8 et 13 (partie)

Liste ou tableau des parcelles cadastrales : HP 3 (partie) HP 18 (partie), HV 9 (partie), HV 12 (partie) et HT 132 (partie)

Précision sur les limites :

Nord : piste forestière et vallon de Scaletta et crête en rive droite du vallon de Scaletta

Est : crête de la Crouseta

Sud : piste forestière

Ouest : piste DFCI de Varne

Voies d'accès : piste DFCI de l'Ugail depuis hameau de Morignole

Plan de l'unité pastorale : joint

2 - DUREE DE LA LOCATION : 9 années

Dates de la saison pastorale : 1 mois dans la période du 15 avril au 15 juin et 1 mois dans la période du 15 septembre au 15 novembre

3 - TECHNICIEN FORESTIER TERRITORIAL RESPONSABLE DU LOT

M. CROUTE Benjamin (UT des Paillons à la Roya)

Portable : 06 20 99 55 99 Courriel : benjamin.croute@onf.fr

4 – TAUX DE CHARGEMENT, ESPECES AUTORISEES

Effectif maximum : 20 UGB

Liste des espèces admises au pâturage : bovins, ovins, équidés

Nombre de têtes sur la durée autorisée pour les espèces admises :

- ovins : 140
- bovins : 20
- équidés : 20
- caprins : autorisés dans la limite de 20

Les effectifs des animaux devront être répartis de manière à ne pas dépasser la charge totale de 20 UGB

N.B. : le ratio UGB est 1 UGB = 7 ovins ou 1 bovin ou 1 équidé ou 7 caprins

5 - CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Enjeu de production ligneuse dans le document d'aménagement forestier ; en cas d'exploitation forestière ou de travaux forestiers, le pâturage sera suspendu pendant la durée du chantier.

6 -EQUIPEMENTS PASTORAUX EXISTANTS

Bâtiments : néant

Point d'eau : néant

Installations annexes : néant

Travaux d'amélioration récents : débroussaillage : néant
brulage dirigé : néant

Le responsable de mission
pastoralisme loup

Mathieu BARRETEAU

